



OBSERVATOIRE
MÉTROPOLITAIN
DES SOLIDARITÉS

DECEMBRE
2024

Charte d'utilisation des données du socle commun

**dans le cadre du groupe de travail observation des
violences faites aux femmes dans la métropole de Lyon**



1. Objet

La présente charte a pour objectif de définir :

- les modalités de mise à disposition des données du socle commun¹ et de collaboration entre les membres du groupe de travail « observation des violences faites aux femmes » et l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise,
- les conditions d'utilisation à des fins statistiques, d'analyse et de diffusion de l'information générée à partir de ces données.

2. Contexte

Depuis 2022, la Métropole de Lyon souhaite porter une observation sur les violences faites aux femmes dans le cadre de l'observatoire métropolitain des solidarités.

En 2023, dans le cadre de l'observatoire métropolitain des solidarités, un groupe de travail « observation des violences faites aux femmes » a été mis en place avec une ambition de construire une vision globale de la situation sur le territoire de la métropole de Lyon et partager une culture commune entre les acteurs qui interviennent sur ce territoire. Il s'agit également d'alimenter le pilotage des politiques dans ce domaine et de mieux orienter les actions à soutien des publics plus vulnérables.

Les **objectifs** de cette démarche sont : recueillir les besoins des membres en termes d'observation et de connaissance autour des violences faites aux femmes, collecter et partager les informations jusqu'à l'analyse. Il s'agit également de réaliser des études qui répondent aux sujets identifiés par le groupe de travail.

L'État, via ses représentants à la Préfecture du Rhône, coanime le groupe de travail. Il participe activement à l'éclairage du sujet et est présent lors de toutes les instances.

L'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise anime le groupe de travail et valorise les données collectées dans le cadre de ses missions.

Dans ce contexte, les **missions de l'agence**, dans le cadre de son programme de travail annuel, sont :

- réunir un groupe de travail plusieurs fois par an afin de maintenir une connaissance du réseau de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- nourrir une culture commune à ces acteurs ;
- développer des outils de connaissance quantitative, qualitative afin d'aider à la décision politique ;
- participer à des temps forts autour des politiques des solidarités ;
- produire des publications pour approfondir la connaissance territoriale des violences faites aux femmes ;
- dialoguer avec les observatoires des autres territoires afin de partager des démarches inspirantes sur ce sujet.

Depuis 2023, le groupe de travail « observation des violences faites aux femmes » travaille à la consolidation d'un **socle d'indicateurs communs** à tous les acteurs institutionnels et associatifs actifs dans le domaine des violences faites aux femmes. L'ambition de ce travail est d'estimer le nombre de femmes victimes de violences et leur profil dans la métropole de Lyon à partir des données communiquées par les associations et les organismes qui repèrent, accueillent, orientent ou accompagnent ces femmes. Pour ce faire, les membres du groupe de travail ont travaillé de façon collaborative à l'identification d'indicateurs et items disponibles auprès des différentes associations et organismes et sur un vocabulaire commun.

Un deuxième axe de travail concerne l'alimentation d'un **tableau de bord avec des indicateurs spécifiques** à chaque structure selon leurs différents domaines d'intervention (orientation, accompagnement, hébergement, milieu social ou juridique...) et qui permettra d'aller plus loin dans la connaissance et les analyses de ce phénomène dans le territoire.

¹ La nature des données du socle commun est précisée dans le paragraphe 3.1 et dans la liste en annexe 2

3. Transmission et collecte des données du socle commun

En 2024, l'Agence d'urbanisme a mis au point un outil de collecte des données du socle commun, sous la forme d'un formulaire de saisie en ligne, afin de faciliter la remontée des données.

- 3.1. **Les données du socle commun** sont listées en annexe 2. Il s'agit de données statistiques cumulées sur l'année N-1 et agrégées sur le périmètre de la métropole de Lyon (ou du territoire d'intervention de chaque membre). Ces données agrégées sont issues de l'activité des associations ou institutions membres. Aucune donnée personnelle ne sera ni collectée ni échangée (donc hors cadre de la réglementation du RGPD).
- 3.2. **L'outil de collecte des données** du socle commun doit faciliter la saisie et la remontée des données. Chaque contributeur sera amené à saisir les données identifiées via le formulaire de saisie en ligne. Les données saisies par les contributeurs seront sauvegardées et traitées par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise.
- 3.3. **La période de collecte des données**, prévue entre mars et mai chaque année pour l'année N-1, pourra être ajustée en fonction des contraintes des membres du groupe de travail. L'actualisation des données est annuelle et se fera, de préférence, via l'outil de collecte dédié.
- 3.4. **Les métadonnées** sont essentielles pour la compréhension et la correcte prise en compte des données transmises. Il s'agit de toutes les informations de contexte autour de la collecte, de la définition, des limites, etc. des données fournies. Chaque membre s'engage à transmettre ces éléments de métadonnées, ainsi que tout changement survenu dans le processus de production de ces données.

4. Exploitation des données du socle commun et analyses réalisées

- 4.1. **Secret statistique et confidentialité** : l'Agence s'engage à respecter le secret statistique (seuil de 5 effectifs) et les conditions de diffusion des données. Les données transmises dans ce cadre ne pourront être utilisées qu'à des fins exclusivement statistiques. Elles ne feront l'objet de diffusion qu'à un niveau agrégé², calculé par l'Agence, et d'aucune rediffusion détaillée (interne ou externe au groupe de travail).
- 4.2. **Analyse et valorisation des données** : dans le cadre de ses missions, l'Agence est amenée à réaliser des études s'appuyant sur les données transmises (après agrégation et consolidation). Les résultats et les analyses pourront être valorisés dans plusieurs types de rendus et productions : présentations, notes, rapports...
- 4.3. **Validation et diffusion des productions** : avant toute publication, de tels rendus seront soumis à la validation des pilotes du groupe de travail. Selon le contenu des publications, l'Agence pourra mettre à disposition du public les études (papier ou internet) après information des membres du groupe de travail.
- 4.4. **Source des données** : une mention explicite de la source des informations compilées sera associée à l'exploitation des résultats "*Groupe de travail observation violences faites aux femmes*" dans toutes les productions.

² L'agrégation de données est la combinaison et synthèse de données provenant de différentes sources dans un format résumé pour l'analyse.

5. Rappel des règles relatives au secret professionnel et règles de confidentialité

Chacun des membres s'engage à une **totale confidentialité** quant aux informations remontées par les autres membres dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre du partage des savoirs organisé par le groupe de travail. En dehors des finalités définies dans la présente charte et des analyses globales réalisées par l'Agence d'urbanisme pour le compte du collectif, chaque membre s'interdit toute communication écrite ou verbale à destination d'un tiers concernant ces données.

Les données visées dans le cadre de la présente charte, qu'elles soient ou non à caractère personnel, sont des données confidentielles couvertes par le secret professionnel, tel que défini aux articles 226-13 et suivants du code pénal.

Chaque membre s'engage notamment à respecter les **engagements** suivants :

- ne pas procéder à la captation d'images des supports de présentation partagés lors des réunions ni à l'enregistrement de tout contenu audiovisuel ;
- ne pas communiquer ces données à d'autres personnes que celles qui ont qualité pour en connaître, dans le respect des règles du partage d'information dans le domaine social et du secret professionnel ;
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des données ;
- prendre toutes mesures, notamment de sécurité matérielle et logicielle, pour assurer la conservation des données transmises.

19 décembre 2024

ANNEXE 1 - Membres du groupe de travail (2024)

Structure (nom cours)	Structure (Nom long)	Déclinaison par territoire ou service
AMELY	AMELY DIRECTION	
AMICALE DU NID	AMICALE DU NID	
ANEPA Tremplin	ANEPA Tremplin	
ARTAG	Association Régionale des Tsiganes et de leurs Amis Gadjé	
ARS	Agence régionale de la santé	
ATR	Association tutélaire Rhodanienne 69	
CCAS (préciser la commune)	Centre Communal d'Action Sociale	CCAS Écully, CCAS Saint Priest
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	
CSES (préciser la commune)	Centres de santé et d'éducation sexuelle	
FNSA	FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI	
MRIE	Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion	
MdF	Maison des femmes	
Le MAS	Association Le MAS	Info-Droits-Victimes Hébergement
Métropole de Lyon – pour les MDM	Maisons de la métropole	
Métropole de Lyon		Plusieurs directions
MVS SIAO 69	Maison de la veille sociale	
Police/gendarmerie (via le Parquet)		
Parquet	Parquet	
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales (Rhône et Métropole de Lyon)	
VIFFIL	VIFFIL	SOS Femmes aides aux victimes

ANNEXE 2 – Indicateurs du socle commun

Données cumulées sur l'année N-1 - Périmètre géographique : Métropole de Lyon

PARTIE A – VOTRE STRUCTURE

A1 - Quelle est votre structure ? [Liste déroulante]

A2. Quel est le territoire d'intervention de votre structure ?

<input type="radio"/> Une ou plusieurs communes de la métropole de Lyon
<input type="radio"/> Toute la Métropole de Lyon
<input type="radio"/> Plus large que la métropole de Lyon
<input type="radio"/> Autre cas (merci de préciser)

PARTIE B – NOMBRE DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES AYANT SOLLICITE VOTRE STRUCTURE ET DOMAINE D'INTERVENTION

B.1 Globalement, combien de femmes victimes de violences ont sollicité votre structure en 20XX ?

B2. Parmi ces femmes, combien sont concernées par au moins une des réponses suivantes ?

	Données cumulées sur l'année N-1
Accueil (information, conseil, orientation...)	
Accompagnement	
Hébergement	
Suivi dans le cadre d'un dispositif (Bracelet grave danger, dispositif mise en sécurité...)	
Autre (merci de préciser)	

PARTIE C – CADRE DES VIOLENCES SUBIE

C1. Parmi les femmes victimes de violences ayant sollicité votre structure, combien sont concernées par :

	Données cumulées sur l'année N-1
Violences au sein du couple par partenaire de vie intime (ou ex-partenaire de vie intime)	
Violences intrafamiliales (hors couple)	
Mariage forcé	
Mutilations sexuelles	
Atteintes à l'intégrité physique (hors couple et famille)	
Violences sexuelles (hors couple et famille)	
Harcèlement dans l'espace public/ Outrage sexiste	
Violences sexistes en milieu éducatif, sportif, médical ou professionnel	
Cyberviolences sexistes ou sexuelles	
Prostitution et traite à des fins d'exploitation sexuelle	
Traite autre qu'exploitation sexuelle	
Violences liées à l'orientation sexuelle ou au genre	
Autre type de violence (merci de préciser)	

PARTIE D – PROFIL DES VICTIMES

D1 Quel est l'âge des femmes victimes de violences ayant sollicité votre structure en 20XX?

	Moins de 18 ans	18-24 ans	25-39 ans	40-64 ans	65 ans et plus	Dont 75 ans et plus
Répartition par âge						

D2. A partir de quel âge votre structure peut-elle accueillir une femme mineure sans tuteur légal (hors protection de l'enfance) ?

D3. Quelle est la situation familiale des femmes victimes de violences ayant sollicité votre structure en 20XX?

	Seules	Seules avec enfant(s)	En couple, sans enfant	En couple, avec enfant(s)
Répartition par situation familiale				

D4. Quel est le nombre d'enfants à charge des femmes victimes de violences ayant sollicité votre structure en 20XX?

	Aucun enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants ou plus	Enfants de moins de 3 ans
Répartition selon le nombre d'enfants						

D5. Combien de femmes victimes de violences ayant sollicité votre structure se trouvent dans une de ces situations ?

	1 Situation de handicap	2 Présence d'un (ou plus) enfant en situation de handicap	3 État de grossesse	4 Être issue d'un parcours migratoire	Autre (merci de préciser)
Nombre selon les situations suivantes					

PARTIE E - AUTEUR DES VIOLENCES

E1. Qui est l'auteur des violences dénoncées par les femmes ayant sollicité votre structure ?

	Partenaire de vie intime	Ex-partenaire de vie intime	Parent ou enfant	Une personne de l'entourage proche (hors conjoint, parent, enfant)	Personne dans le cadre d'un foyer, structure d'hébergement ...	Autre (merci de préciser)
Répartition des femmes selon l'auteur des violences						

PARTIE F - ORIENTATIONS OU DEMARCHES ENTREPRISES PAR LES FEMMES VICTIMES :

F1. A la suite de la sollicitation de votre structure, quelle(s) orientation(s) ou démarche(s) ont été envisagées ou entreprises par les femmes victimes de violence ?

	1.Champ social	2.Champ de la mise à l'abri	3.Champ juridique	4.Champ judiciaire	5.Champ de la santé	6.Champ éducatif /professionnel	7.Aucune démarche entreprise	Autre (merci de préciser)
Nombre de femmes selon le type d'orientation ou de démarche								

F2. A la suite de la sollicitation de votre structure, combien de femmes victimes de violences se trouvent encore dans une situation de danger réel ou potentiel ? (car retour sur le lieu de commission des violences ou encore en contact avec l'auteur des violences)

F3. Combien de femmes victimes de violences ayant sollicité votre structure ont entamé une des procédures suivantes ?

	1. Dépôt de plainte	2.Saisine du juge	Autre (merci de préciser)
Nombre de femmes selon le type de procédure			



Directeur de la publication : **Damien Caudron**

Référent : **Lavinia Vitale - l.vitale@urbalyon.org**
Nawel Bab-Hamed - n.bab-hamed@urbalyon.org

Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers
et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme



Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Cedex 3
Tél. : +33(0)4 81 92 33 00
www.urbalyon.org

La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation
des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme